République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 29 avril 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf avril, à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL
Votants : 7	
Pour : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Village de gîtes : actualisation du plan de financement.

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de distinguer sur le montant total H.T. de 340 000 euros concernant le village de gîtes (délibération DE 048_2022 du 23 Septembre 2022) ce qui relève des économies d'énergies du reste des travaux. C'est l'objet du plan de financement ci-après arrêté sur le montant de 339 000 euros H.T.

Afin de mener l'opération dans de bonnes conditions, il est demandé de rechercher les cofinancements au taux maximal.

Au titre des économies d'énergies :

Etat	133 205,40 euros	60 %
Région Occitanie	44 401.80 euros	20 %
Commune	44 401.80 euros	20.00 %
TOTAL	**222 009.00 euros**	**100 %**

Au titre des autres dépenses :

Conseil Départemental	93 592 euros	80 %
Commune	23 398 euros	20 %
TOTAL	**116 991 euros**	**100 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décile d'inscrire l'opération en objet dans le cadre de la DETR 2023 et des autres cofinanceurs en particulier le Conseil Départemental et la Région Occitanie.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/05/2023
048-214800195-20230429-DE_096_2023-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 01/05/2023

et publié ou notifié

le 01/05/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/05/2023
048-214800195-20230429-DE_096_2023-DE